



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 132270

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les négociations du traité international sur le commerce des armes. Lors du printemps arabe de nombreuses armes occidentales, dont françaises, ont été utilisées par les régimes dictatoriaux pour réprimer dans la violence les mouvements démocrates, contribuant ainsi à des graves violations des droits humains. Pour harmoniser les nombreuses règles nationales et pour responsabiliser les états dans la conduite de leur politique commerciale, un traité international sur le commerce des armes sera négocié aux Nations-Unies en juillet 2012. Pour être efficace, ce texte devrait obliger les états à fournir régulièrement des informations précises, récentes et publiques sur leurs transferts internationaux d'armes. Par ailleurs, le traité devrait englober tous les types des armes et des transferts et établir des procédures rigoureuses quant à l'octroi des permis. En outre, il devrait permettre de mettre fin à tout commerce d'armes dès lors qu'il existe un risque de violations des droits humains. Il est urgent d'agir pour éviter une reprise des violences contre les populations civiles à l'aide d'armes occidentales. C'est pourquoi il souhaiterait connaître sa position quant au traité international sur le commerce des armes.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132270

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3126

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)